

L'Appel des Professeurs Luc Montagnier et Henri Joyeux pour un principe de précaution en matière médicale et Santé dans la Constitution Française

Chère lectrice, cher lecteur,

Savez-vous qu'en France aujourd'hui, le « principe de précaution » s'applique pour nos cours d'eau, nos forêts, nos sols, les animaux... mais pas pour la santé des êtres humains ???

Hé oui, c'est la réalité : les projets industriels, techniques, commerciaux, qui menacent l'environnement sont soumis au principe de précaution... mais pas ceux qui menacent directement votre vie et celle de vos proches.

Lors de la dernière réforme constitutionnelle, en 2005, le Président Chirac avait fait inscrire dans la Constitution le principe de précaution en matière d'environnement. Ce principe a permis de stopper de nombreux projets potentiellement catastrophiques pour l'écosystème.

Mais il n'avait rien mis pour protéger directement la médecine et la santé des personnes humaines.

La raison est simple :

d'un côté, des associations efficaces, mobilisées, organisées pour la défense de l'environnement et des animaux. Elles ont obtenu gain de cause auprès des pouvoirs publics ;

de l'autre, en matière médicale et de santé, c'est presque le vide absolu.

Non seulement les associations qui défendent votre santé sont peu nombreuses, et mal prises en considération par les Autorités.

Mais le domaine de la médecine et de la pharmacie est occupé par de puissants lobbies industriels et professionnels, qui font passer leurs profits avant votre santé et même les vies humaines. Il y a en effet énormément d'argent en jeu.

Mais nous avons aujourd'hui une occasion historique de mettre fin à cette aberration.

Avec le Professeur Luc Montagnier, prix Nobel de Médecine, et le Professeur Henri Joyeux, demandons au Président de la République d'inscrire dans notre Constitution le principe de précaution en médecine et en santé.

Plus de 48 000 personnes se sont déjà mobilisées pour les soutenir. J'ai signé l'Appel et j'espère que vous joindrez votre signature aux nôtres en cliquant ici.

Le Président Emmanuel Macron réunit dans quelques jours nos parlementaires à Versailles pour réformer notre Constitution

Les conditions sont réunies pour élargir le principe de précaution à la médecine et à la santé humaine. Il suffit qu'Emmanuel Macron ajoute cette mesure à l'ordre du jour.

Il n'est pas normal que l'environnement et les animaux soient protégés, mais pas la santé des patients.

C'est exactement ce qui se passe avec les vaccins pour les animaux du fabricant Merial : ils n'ont plus l'adjuvant aluminium en France dans le vaccin pour les animaux, alors que l'aluminium est présent dans le vaccin pour les nourrissons !!!

Souvenez-vous des scandales de la Thalidomide, du Distilbène, du Médiator, des produits dérivés du sang et de l'hormone de croissance contaminés, du Vioxx, de la Dépakine...

Chaque fois, on a donné à des personnes innocentes, qui ne se doutaient de rien (elles ne pouvaient pas savoir) des médicaments qui leur ont fait plus de tort que de bien. À la clé, des milliers de malformations, de souffrances, de décès (nous y revenons plus loin).

Et vous ne savez pas ce qui peut arriver avec les médicaments que vous prenez en ce moment.

D'inquiétantes réactions sont observées pour les médicaments contre l'insomnie, l'anxiété, la petite déprime... qui augmenteraient le risque d'Alzheimer.

Des cardiologues s'inquiètent des effets possibles des statines (médicaments anti-cholestérol), qui peuvent provoquer de graves maladies (rhabdomyolyse, pertes de mémoire, douleurs musculaires). Ils savent aujourd'hui qu'avoir donné des fibrates (autres médicaments contre le cholestérol) pendant des années fut une erreur.

Les gynécologues ne sont plus trop sûrs des effets de la pilule hormonale sur les femmes : elle supprime la fertilité, oui, mais elle pourrait aussi faire « flamber » des cancers et provoquer des embolies pulmonaires (potentiellement mortelles) !!

Des millions de personnes en France prennent pourtant ces médicaments quotidiennement.

Parce que le principe de précaution en matière de santé n'existe pas dans notre Constitution, vous constatez la présence, aujourd'hui dans les pharmacies, de nombreux médicaments autorisés, remboursés même par la Sécurité Sociale, alors qu'ils présentent autant ou plus de dangers que de bienfaits potentiels pour les patients !!

Cette terrible réalité est connue de tous : Autorités de Santé, Ministère, professions médicales, grand public, même.

Elle a fait l'objet d'un célèbre livre des Professeurs Bernard Debré et Philippe Even, le « Guide des 4000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux »

Ce livre sur les 4000 médicaments dangereux, inutiles, ou utiles pour la santé, a été diffusé à plus de 300 000 exemplaires.

Je vous parlais moi-même, à l'instant, de la liste des 90 médicaments qui font plus de mal que de bien, selon la revue Prescrire.

Et pourtant, le sujet semble ne pas intéresser réellement les Autorités de Santé.

Quand un scandale éclate, la Justice met des années, voir des décennies à se prononcer. Bien souvent, les responsables ne sont pas condamnés. Les victimes ne sont pas indemnisées.

L'affaire des hormones de croissance contaminées a duré si longtemps que tous les protagonistes ou presque sont morts entre temps ! En 2016, après 25 ans de procès (un des plus longs de l'histoire de la justice française), les derniers responsables vivants ont tous été relaxés. Aucune victime n'a été indemnisée alors que 111 enfants sont morts, après d'atroces souffrances, de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (maladie de la vache folle).

L'avocat des parties civiles, Me Bernard Fau, s'exprimant au nom des vingt et une parties civiles a dénoncé un « naufrage » et l' « incapacité de la justice française à appréhender ce type de grand scandale sanitaire ». « Il n'y a aucune logique [dans la décision], aucune », a-t-il conclu. [1]

Et de fait, l'imprudence des responsables n'a pas été sanctionnée.

Mais en nous unissant aujourd'hui, nous pouvons obtenir enfin une protection contre ces abus.

Le projet de réforme constitutionnelle du Président Emmanuel Macron contient de nombreux points : réduction du nombre de députés et sénateurs, cumul des mandats, statut de la Corse ainsi qu'une dizaine d'autres mesures.

Rien ne serait plus simple que d'en ajouter une supplémentaire : le principe de précaution en matière de santé !

Mais pour cela il est nécessaire de nous manifester massivement auprès des Autorités en signant l'Appel au Président de la République : Signez cet appel, et faites tout votre possible pour mobiliser votre entourage.

[https://www.11vaccinsobligatoires.com/precaution-en-matiere-medicale/?source=JOY5520002&utm\\_campaign=precaution-en-matiere-medicale&utm\\_source=stefr&utm\\_medium=emailing](https://www.11vaccinsobligatoires.com/precaution-en-matiere-medicale/?source=JOY5520002&utm_campaign=precaution-en-matiere-medicale&utm_source=stefr&utm_medium=emailing)

En effet, personne n'a intérêt (nous voulons dire, intérêt financièrement), à faire passer le principe de précaution en matière de santé dans notre Constitution.

Seuls les patients et leurs soignants sont motivés, car leur santé, leur vie même parfois, sont en jeu.

C'est pourquoi ce mouvement ne fera boule de neige que par la mobilisation de chacun d'entre nous.

Il s'agit d'une grande initiative démocratique, manifestation pacifique et la force du nombre est essentielle.

Plus nous aurons de voix, plus nous serons légitimes.

Le professeur Luc Montagnier et le professeur Henri Joyeux interviendront en nos noms, mais il est indispensable de nous mobiliser maintenant pour manifester concrètement notre soutien à cette initiative.

Nous serons entendus par le Président Emmanuel Macron si nous sommes assez nombreux à signer cet appel.

Pour cela, nous n'avons aucun autre moyen que votre mobilisation et votre solidarité, via Internet et les réseaux sociaux.

Attention, tout va se jouer dans les jours qui viennent :

La réforme constitutionnelle est aujourd'hui en pleine phase de réalisation. Les parlementaires pourraient être convoqués pour voter à Versailles dans les semaines à venir.

Il est donc indispensable que vous agissiez dès aujourd'hui, dès maintenant.

Un grand merci par avance de votre mobilisation. Les générations à venir vous diront merci.

Bien à vous,

Jean-Marc Dupuis